Image not found or type unknown

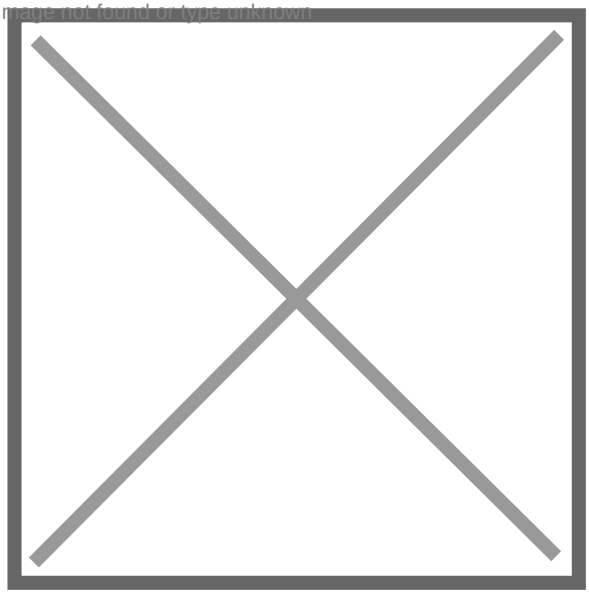

Compromis de vente annule

Par **blackkat**, le **04/03/2013** à **12:35**

Bonjour,
Nous avons signé un compromis de vente avec un couple marié sous le regime de la separation de bien au mois de décembre 2012 par l'intermédiaire dune agence immo.Sur le compromis etait noté une clause d'obtention de prêt a la date du 7/03.
Le 1/03 l'agence nous appel pour nous dire que le prêt est refusé car sa femme est fiché a la banque de france.

J'aimerais savoir si il n'y a pas une erreur de la part de la banque crédit foncier qui aurai dû voir ce problème depuis au moins le mois de décembre ?
Nous avons engagé des frais pour la location d'un autre appartement (caution, 1er loyer), si il y'a bien eu mauvaise gestion de la part de la banque pouvons nous nous retourner vers cette banque pour un dédommagement des frais engager sachant que nous n'aurions rien loué si ils avaient pris la peine de vérifier que les emprunteurs n'étaient pas fiché, je précise que la femme ne travaille pas et que c'est le mari qui devait faire l'emprunt.
Dois je me retourner vers les emprunteurs qui savaient qu'ils étaient fiché ?
merci pour vos réponses juridique

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés